



BIENVENUE À L'EHPAD AU BON ACCUEIL



LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

EHPAD PUBLIC



05 allée Pierre Roblin - 79430 LA CHAPELLE SAINT LAURENT



Mot de bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Résidence Au

Bon Accueil.

Toute l'équipe met tout en œuvre pour accompagner les résidents dans le respect de leur dignité, de leur autonomie et de leur bien-être.

Ce livret a pour objectif de vous présenter l'établissement, son fonctionnement et les services proposés.

L'équipe de l'établissement AU BON ACCUEIL

Présentation de l'établissement

La résidence est située à **La Chapelle-Saint-Laurent**, au nord du département des Deux-Sèvres, à proximité de plusieurs villes importantes du territoire : Bressuire (10 km), Parthenay (25 km) et Niort (50 km).

Implantée au cœur du centre-bourg, la résidence bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Les résidents peuvent profiter d'un environnement calme tout en restant proches de la vie locale.

À moins de 50 mètres, se trouvent de nombreux commerces et lieux de rencontre tels que la place publique, l'église, le village retraite, la bibliothèque et la salle polyvalente.

Cette proximité permet aux résidents de rester pleinement intégrés à la vie de la commune, de conserver leurs repères et de maintenir des liens avec la vie sociale du village.

La résidence « Au Bon Accueil » est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes public.

Elle est gérée par le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Chapelle-Saint-Laurent**, présidé par le Maire de la commune.

L'établissement s'inscrit dans **une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'accompagnement**. À ce titre, il est engagé dans un contrat pluriannuel avec les autorités de tutelle, garantissant la qualité des soins, de l'accompagnement et des services proposés aux résidents.

La résidence est **habilitée à l'aide sociale**, permettant l'accueil de personnes disposant de ressources variées.

Selon leur situation et leurs ressources, les résidents peuvent également **bénéficier de différentes aides financières**, notamment :

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, destinée à accompagner la perte d'autonomie,
- **L'aide au logement**, attribuée sous conditions,
- **L'aide sociale**

Ces dispositifs contribuent à faciliter l'accès à l'hébergement et à l'accompagnement proposé par l'établissement.

La résidence Au Bon Accueil propose différents modes d'accueil afin de répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

L'établissement dispose de :

- **77 places d'hébergement permanent, dont 19 places au sein de l'unité de vie** spécifique dédiée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- 4 places en hébergement temporaire
- 10 places en accueil de jour
- Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire permet d'accueillir une personne âgée pour une durée limitée, généralement de **8 à 90 jours consécutifs (sur la même année)**.

Ce type de séjour peut répondre à différentes situations :

- Besoin de répit pour les aidants,
- Sortie d'hospitalisation,
- Période d'essai ou découverte de l'établissement en vue d'une admission future en hébergement permanent.

Historique de la résidence

La résidence Au Bon Accueil a ouvert ses portes le 1er février 1971 grâce à un legs ayant permis sa construction. À l'origine, elle proposait 41 places d'hébergement permanent.

Au fil des années, l'établissement s'est développé pour répondre aux besoins des personnes âgées du territoire. Il s'est notamment inscrit dans une dynamique de coopération avec d'autres structures locales, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement et mutualiser les ressources.



Parmi les évolutions marquantes :

- **2008** : intégration au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec plusieurs établissements : les établissements « Les Bleuets » de Moncoutant, « Les Abiès » de l'Absie.
- **2012** : ouverture d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)
- **2013** : intégration du CANTOU (unité de vie spécifique) au sein de l'établissement



Aujourd'hui, la résidence poursuit son engagement : offrir un accompagnement de qualité, respectueux de chaque personne et attentif à son bien-être.

Nos valeurs

Au sein de la résidence Au Bon Accueil, l'accompagnement des résidents repose sur des valeurs essentielles : **respect, écoute, bienveillance et dignité.**

Notre établissement est avant tout **un lieu de vie**, où **chaque personne accueillie est considérée dans son individualité, avec son histoire, ses habitudes et ses attentes.** L'ensemble des professionnels veille à accompagner chaque résident dans le respect de son rythme de vie et de son autonomie.

Nous nous attachons à favoriser :

- Le respect de la dignité et de l'intimité de chaque résident,
- Le maintien de l'autonomie, dans la mesure des capacités de chacun,
- Un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins et aux souhaits de la personne,
- Le maintien des liens sociaux et familiaux, essentiels au bien-être des résidents.

L'établissement s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, afin d'offrir un accompagnement attentif et sécurisé.

Les familles et les proches occupent une place importante dans la vie de la résidence. Leur participation contribue à préserver les repères et le bien-être des personnes accueillies.



Au quotidien, **les équipes s'attachent à créer un environnement chaleureux, respectueux et sécurisant,** permettant à chacun de se sentir pleinement chez soi.

L'équipe qui vous accompagne

Les professionnels qui vous accompagnent

La résidence s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, mobilisés au quotidien pour assurer l'accompagnement, les soins et le bien-être des résidents.

La direction et l'équipe administrative

La direction assure le fonctionnement général de l'établissement et veille à la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents. L'équipe administrative assure l'accueil des résidents, des familles et des visiteurs. Des experts interviennent pour améliorer la qualité et prévenir les risques professionnels.

L'infirmière coordinatrice

Elle veille à l'organisation et à la qualité des soins au sein de l'établissement.

L'équipe soignante

Elle est composée d'infirmiers, d'aides-soignants et de paramédicaux qui assurent les soins, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et veillent au bien-être des résidents.

L'infirmière coordinatrice

Elle veille à l'organisation et à la qualité des soins au sein de l'établissement.

L'équipe hôtelière

Elle contribue au confort des résidents à travers l'entretien des locaux, la restauration et la gestion du linge.

L'animation

L'animatrice propose des activités variées favorisant la vie sociale, les échanges et le maintien des capacités des résidents.

Les intervenants extérieurs

Des professionnels peuvent intervenir selon les besoins des résidents :
kinésithérapeute, pédicure-podologue, coiffeur, etc.



Les soins et l'accompagnement médical

Les résidents bénéficient d'un accompagnement soignant adapté à leurs besoins, assuré par **une équipe pluridisciplinaire** attentive au bien-être de chaque résident.

Le suivi médical est réalisé par le médecin traitant choisi par le résident, qui intervient au sein de l'établissement (sous réserve de son accord). Les soins quotidiens sont assurés par **l'équipe infirmière et aides-soignantes**, sous la coordination de l'infirmière coordonnatrice (IDEC).

Des professionnels paramédicaux salariés de l'établissement interviennent également auprès des résidents, notamment **la psychologue, la diététicienne et l'ergothérapeute**, afin de contribuer au bien-être, à l'accompagnement et au maintien de l'autonomie.

Des professionnels extérieurs peuvent également intervenir auprès des résidents selon leurs besoins : **kinésithérapeute, pédicure-podologue, coiffeur** ou autres intervenants.

La vie quotidienne dans l'établissement

Les repas

Les repas sont des moments importants de la journée, favorisant les échanges et la convivialité. Ils sont servis de préférence en salle à manger, afin de permettre aux résidents de partager ces moments ensemble. Toutefois, si l'état de santé d'un résident le nécessite, les repas peuvent être servis dans sa chambre.



Horaires des repas

- Petit-déjeuner : servi dans la chambre entre 8h et 9h30, selon le rythme de réveil des résidents.
- Déjeuner : servi en salle à manger à 12h.
- Goûter : proposé à partir de 15h30, en chambre ou en salle à manger selon le souhait des résidents.
- Dîner : servi en salle à manger entre 18h45 et 19h.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de La Chapelle Saint Laurent. Les menus sont variés et équilibrés et peuvent être adaptés aux régimes alimentaires particuliers (sans sel, diabétique, etc.).



Une diététicienne intervient régulièrement afin de veiller à l'équilibre nutritionnel des menus et à l'adaptation de l'alimentation aux besoins des résidents.

Les chambres

Les résidents disposent d'une chambre de 17m² qu'ils peuvent personnaliser avec des objets, photos ou petits meubles afin de recréer un environnement familial.

Chaque logement est équipé :

- d'une salle d'eau,
- d'un système d'appel malade,
- d'une prise téléphone et télévision.

Certains logements disposent également d'un balcon, permettant aux résidents de profiter de l'extérieur et, s'ils le souhaitent, d'entretenir quelques plantes.



Les chambres sont équipées de lits médicalisés. Une partie du mobilier est fournie par l'établissement (table de chevet, console, chaise), mais les résidents peuvent également apporter du mobilier personnel (fauteuil confort par exemple) dans la mesure où l'espace et la sécurité le permettent.

Le linge et l'entretien des chambres

La résidence assure l'entretien du linge personnel des résidents, qui est restitué régulièrement. La résidence prend en charge l'identification des vêtements en y apposant le nom et le prénom du résident.

L'établissement fournit et entretient également les draps, les taies d'oreiller, le linge de toilette, le linge de table.

L'entretien des logements est assuré 2 fois par semaine par le personnel. Lorsque cela est possible, **le résident est encouragé à participer à l'entretien de son espace de vie afin de favoriser le maintien de son autonomie.**

Le courrier

Le courrier est distribué quotidiennement aux résidents par l'animatrice de l'établissement.



Les visites et les sorties

Les résidents peuvent recevoir **leurs proches librement, sans horaires de visite imposés.**

Ces moments de rencontre sont importants pour **maintenir les liens familiaux et affectifs**, essentiels au bien-être des résidents.

Afin de préserver le confort et le repos de chacun, il est simplement demandé aux visiteurs de respecter le rythme de vie des résidents et le bon fonctionnement de l'établissement.

Pour les sorties, merci de prévenir l'équipe afin d'éviter toute inquiétude. Les absences de 72 heures ou moins n'entraînent pas de réduction du tarif.

Les activités et la vie sociale

La résidence propose régulièrement des activités variées, pensées pour favoriser le bien-être, stimuler les capacités et encourager les échanges entre résidents.

Ces moments sont organisés par l'équipe et les bénévoles, en tenant compte des envies et du rythme de chacun. La participation reste libre.

Moments conviviaux

Jeux de société, belote, loto... autant d'occasions de partager des moments chaleureux.

Temps festifs

Repas à thème, anniversaires, fêtes, barbecues et pique-niques rythment la vie de la résidence.

Ateliers gourmands et créatifs

Cuisine, pâtisserie... des activités qui valorisent les savoir-faire et les souvenirs.

Bien-être et détente

Salon de coiffure, soins de confort et moments de relaxation (massages).

Ouverture sur l'extérieur

Sorties et rencontres avec les bénévoles pour maintenir le lien social.



Dans la cuisine thérapeutique, les résidents partagent régulièrement un petit déjeuner d'antan : œufs au plat, bacon grillé, etc.

La cuisine peut être réservée par les familles.

L'admission

Les demandes d'admission au sein de la résidence s'effectuent **via la plateforme nationale** ViaTrajectoire, qui permet de déposer et de suivre un dossier unique pour plusieurs établissements.

<https://usager.viatrajectoire.fr/>



Vous pouvez également demander un dossier papier à l'accueil de l'établissement.

Le dossier comprend **une partie administrative et une partie médicale, complétée par le médecin traitant.** Après étude du dossier, l'établissement pourra procéder à l'inscription sur liste d'attente et organisera une rencontre ou une **visite préalable** afin de préparer l'accueil dans les meilleures conditions.

L'admission est étudiée en fonction de plusieurs critères, notamment :

- L'adéquation entre les besoins de la personne et les possibilités d'accompagnement de l'établissement,
- Le degré d'autonomie,
- L'urgence de la situation,
- Et les places disponibles.

La décision d'admission est validée par le directeur de l'établissement, après étude du dossier par l'infirmière coordinatrice et le médecin coordonnateur.

L'équipe reste à disposition des personnes et de leurs familles pour les accompagner dans leurs démarches.

Les aides financières

Plusieurs aides peuvent être mobilisées afin d'aider au financement du séjour en établissement.

L'aide personnalisée au logement

L'établissement répond aux normes permettant aux résidents de bénéficier d'une aide au logement.

La demande est à adresser auprès de la :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) selon le régime d'affiliation de la personne.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une aide destinée aux personnes en perte d'autonomie.



Dans l'établissement, l'APA est versée directement par le Conseil départemental des Deux-Sèvres (dans le cadre d'un hébergement permanent) sous la forme d'une dotation globale. Une participation financière, appelée ticket modérateur, reste toutefois à la charge du résident.

Les personnes accueillies en **hébergement temporaire** peuvent également bénéficier de l'APA à domicile dans les conditions habituelles applicables à domicile.

L'aide sociale à l'hébergement

L'établissement est habilité en totalité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Selon la situation financière du résident, le département d'origine peut participer au financement des frais de séjour.

Le résident participe au coût de son hébergement dans la limite de 90 % de ses ressources. Une somme minimale reste à sa disposition chaque mois pour ses dépenses personnelles.

Tarifs journaliers

ACCUEIL PERMANENT avec APA			
Type de chambre	Hébergement	Ticket modérateur	TOTAL / Jrs
Chambre 1 lit	69.30 €	5.63 €	74.93 €
Chambre 1 lit + 30m2			
ACCUEIL PERMANENT bénéficiaires ASH avec APA			
Type de chambre	Hébergement	Ticket modérateur	TOTAL / Jrs
Chambre 1 lit	63.39 €	5.63 €	69.02 €
Chambre 1 lit + 30m2	64.65 €		70.28 €

ACCUEIL TEMPORAIRE		
Hébergement	Tarif dépendance	TOTAL / Jrs
85.05 €	5.63 €	90.68 €
85.05 €	13.35 €	98.40 €
85.05 €	20.99 €	106.04 €
ACCUEIL TEMPORAIRE bénéficiaires ASH		
Hébergement	Tarif dépendance	TOTAL / Jrs
77.77 €	5.63 €	83.40
	13.35 €	91.12 €
	20.99 €	98.76 €

Tarif personne de -60 ans

83.94 €

Les droits et la participation des résidents

La résidence veille à garantir aux personnes accueillies le respect de leurs droits, de leur dignité et de leur liberté. Chaque résident est accompagné dans le respect de son histoire, de ses choix et de ses habitudes de vie.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance de dialogue et de participation au sein de l'établissement.

Il réunit des représentants des résidents, des familles, du personnel et de la direction. Le CVS permet d'échanger (3 rencontres dans l'année) sur la vie de l'établissement, les activités proposées, l'organisation des services et toute question concernant la qualité de vie des résidents.

Il contribue ainsi à associer les résidents et leurs proches à la vie de la résidence.

Les droits et libertés des résidents

Les résidents bénéficient des droits et libertés reconnus à toute personne accueillie en établissement médico-social. Ces droits comprennent notamment :

- Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne,
- Le respect de la vie privée et de l'intimité,
- La liberté d'aller et venir dans le respect des règles de sécurité,
- Le maintien des liens familiaux et sociaux,
- La possibilité de participer à la vie de l'établissement.

La charte de la personne accueillie

Conformément à la réglementation, la **Charte des droits et libertés de la personne accueillie est remise à chaque résident lors de son admission**. Elle rappelle les principes fondamentaux garantissant un accompagnement respectueux et individualisé.

Informations pratiques

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de la résidence est ouvert :
du lundi au vendredi

- de 9h00 à 12h00
- et de 14h00 à 16h30

Le secrétariat reste à votre disposition pour toute information administrative ou pour vous accompagner dans vos démarches.



Coordonnées de l'établissement

EHPAD AU BON ACCUEIL

05 allée Pierre Roblin

79430 LA CHAPELLE SAINT LAURENT

accueil@aba79.fr

Tél : 05.49.72.00.13



Nous sommes heureux de vous accueillir et restons à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans votre projet de vie.